

Esclavage

L'Assemblée de 1932 a décidé d'instituer une Commission consultative d'experts en matière d'esclavage, mais n'a pu introduire dans le budget les crédits nécessaires. La quatrième Commission de l'Assemblée de 1933, ayant approuvé le crédit proposé, la sixième Commission a constaté que le Conseil pourrait constituer, à bref délai, la Commission consultative. Celle-ci pourrait être convoquée à une date assez rapprochée pour que le règlement de procédure soit sanctionné par le Conseil à sa session de janvier 1934.

La sixième Commission a décidé, en outre, que la Commission consultative devra tenir, en 1935, sa première réunion biennale et que cette réunion sera consacrée à l'étude de la documentation sur l'esclavage qui sera communiquée par les gouvernements.

Coopération intellectuelle

La sixième Commission a été saisie aussi des travaux de l'Organisation de coopération intellectuelle. On a reconnu, au cours du débat, que le Pacte suppose le rapprochement intellectuel et que les propositions en vue du désarmement moral conçues par l'Organisation de coopération intellectuelle témoignent en même temps de ce haut idéal et du désir des réalisations pratiques. Aussi, l'une des résolutions soumises à l'Assemblée attire-t-elle l'attention de la Conférence du désarmement sur l'importance de ces propositions.

Une autre résolution souligne l'utilité de la correspondance et des entretiens organisés à l'instar de la réunion de Frankfort, sur Goethe, et de celle de Madrid, sur l'avenir de la culture.

Une troisième résolution reconnaît l'utilité, pour la Société des Nations elle-même, d'études désintéressées et conçues dans un esprit d'impartialité scientifique comme celles qui ont été effectuées sur l'intervention de l'Etat dans la vie économique. Le représentant canadien, tout en se ralliant à cette expression d'appréciation, a cru devoir souligner d'une manière spéciale le besoin d'impartialité, étant donné qu'une conférence tenue l'année dernière, sous les auspices de l'Organisation, n'avait pas, à son avis, suffisamment tenu compte de ce besoin. Pour prévenir l'introduction d'opinions politiques dans les études purement intellectuelles, il suggère qu'on exerçât une plus grande surveillance à l'avenir sur les réunions dont l'Organisation est responsable.

Par d'autres résolutions, la proposition du professeur Shotwell pour la coordination des études en matière de sciences sociales, a été approuvée, ainsi que l'adjonction des atlas et des dictionnaires apportée par la Commission de coopération intellectuelle, à la liste des livres soumis à la procédure pour la revision des manuels scolaires.

La Commission a recommandé aux divers Etats la proposition de l'Office international des Musées tendant à la constitution d'une Commission internationale des monuments historiques, et a demandé au Secrétaire général de transmettre aux gouvernements, afin de recueillir leurs observations, l'avant-projet de convention sur l'assistance mutuelle des Etats en vue de rapatrier les objets d'art soustraits illégalement aux patrimoines artistiques nationaux.

La Commission a, en outre, attiré l'attention des gouvernements sur les travaux préparatoires au premier Congrès international de l'enseignement par le cinématographe, qui se réunira en avril prochain à Rome, et sur les fâcheuses conséquences que pourraient avoir, pour la culture, les restrictions bulgétaires qui restreindraient l'œuvre des instituts d'éducation nationale et de recherches scientifiques.

Collaboration de la presse à l'organisation de la paix

Le problème de la collaboration de la presse à l'organisation de la paix a, encore une fois, retenu l'attention de la sixième Commission. Celle-ci s'est réjouie